

Communiqué de presse - Conseil communal 24/10/2022

Cahier de modification budgétaire : dans un contexte de crise, le budget est maintenu en équilibre avec l'aide du plan oxygène

Le Collège communal présente au Conseil communal de ce 24 octobre un cahier de modifications budgétaires pour la Ville, la Zone de Police et le CPAS.

Il est présenté à l'équilibre, avec l'aide de la première tranche du plan régional oxygène (78 millions €).

Une des modifications majeures de ce plan est l'intégration des 11 millions € qui vont être versés au millier de commerçants impactés par le chantier du tram. Le Collège dans son ensemble s'était battu pour obtenir ces moyens, qui ont été accordés par la Région. Un règlement communal sera prochainement présenté au conseil pour définir les modalités d'octroi de ces aides.

Pour le reste, ce cahier de modification budgétaire est établi dans la foulée du Plan de gestion adopté fin juin.

Il traduit déjà plusieurs mesures de ce Plan, dont la principale est l'adhésion de la Ville et du CPAS au 2^e pilier de pension pour les agents contractuels. Il s'agit d'une dépense supplémentaire de près de 3 millions € au total, qui vise à octroyer un supplément de pension aux 3.000 agents concernés. L'adhésion à ce 2^e pilier permettra de supprimer à partir de 2023 la pénalité qui frappe la Ville et le CPAS (on parle d'une pénalité potentielle de plus de 10 millions en 2022) ainsi que de diminuer les futures factures de cotisation de responsabilisation de l'ordre de 5,4 millions € annuellement. A noter qu'en matière de pension, les cotisations de responsabilisation poursuivent leur croissance, et augmentent globalement de 3,2 millions € par rapport à la prévision initiale.

Le CMB adapte une nouvelle fois les dépenses énergétiques suite à l'envolée des prix qui frappe l'Europe entière. On se souviendra que ces dépenses ont été doublées au moment de l'établissement du budget initial. Malgré cela, et malgré le plan d'économie adopté par le Collège le 23 septembre dernier, ces crédits ne sont pas suffisants et doivent être augmentés de 4 millions €.

La crise sociale impacte également le CPAS, qui est confronté à davantage de demandes sociales. La dotation communale est augmentée de 3 millions €.

Heureusement, les recettes suivent l'évolution de l'inflation et permettent d'absorber ces surcoûts : le fonds des communes augmente de 7,4 millions €, et les additionnels au PRI et l'IPP augmentent respectivement de 1.300.000 € et 700.000 €.

Le Collège rappelle que l'équilibre est rendu possible par les moyens du Plan Oxygène.

Comme l'a rappelé l'UVCW très récemment, il est urgent que des réformes soient adoptées au niveau régional et fédéral pour refinancer les pouvoirs locaux.

Subsides aux Comités de quartiers

La qualité de vie dans les quartiers fait partie des priorités du Collège qui veille à entretenir un contact régulier avec les Comités de quartier, élément de cohésion sociale important et excellent vecteur de transmission entre la Ville et les citoyens.

Grâce aux moyens accordés à leur association, les Comités de quartier vont pouvoir :

- Défendre les intérêts des habitants du quartier ;
- Servir d'intermédiaire avec les autorités ;
- Informer les riverains des projets qui les concernent ;
- Contribuer à l'animation du quartier ;
- Créer des liens entre les habitants.

Liège a la chance de bénéficier d'un tissu associatif important dont les Comités de quartier sont une composante essentielle. Pour l'année 2022, ce ne sont pas moins de 32 Comités de quartier, qui, sur base de critères spécifiques, vont se partager la subvention de 20.000 € dédiée aux Relations et Participation avec les quartiers.

• ASBL « Les Vergers »	511,33 €
• Comité de quartier de Cointe	583,21 €
• Comité de quartier de Vennes-Fétinne	674,03 €
• Comité de quartier de Chênée-Thier	348,63 €
• Comité de quartier de Chênée-Centre	406,74 €
• Les amis du Cœur Historique	197,56 €
• Comité de quartier d'Outremeuse	406,75 €
• Comité de quartier Bronckart-Botanique	1.069,15 €
• Comité de quartier Fragnée-Blonden	813,48 €
• Comité de quartier Avenir de Wandre	104,59 €
• Comité de quartier Angleur-Kinkempois	674,03 €
• Comité de quartier « Boutelicou »	499,71 €
• Comité de quartier de Rocourt	569,44 €
• Comité de quartier du Sart-Tilman	581,06 €
• Comité de quartier du Laveu	650,78 €
• Comité de quartier « Mouvement St-Gilles »	453,22 €
• Comité de quartier Longdoz-Boverie	918,07 €
• Comité de quartier Centre-St-Jacques-Avrois	1.092,39 €
• Comité d'étude et de défense du quartier du Thier-à-Liège	220,80 €
• Comité de quartier d'Amercoeur	464,85 €
• Comité de quartier « Val de la Légia »	569,44 €
• Comité de quartier Jupille-Charlemagne	290,53 €
• Comité de quartier Jolivet-Coronmeuse	546,19 €
• Comité de quartier Grivegnée-Haut	406,74 €
• Comité de quartier Grivegnée-Bas	581,06 €
• Comité de quartier Bressoux-Haut	476,47 €
• Comité de quartier Fragnée-Blonden	813,48 €
• Dynamique de quartier Pierreuse ASBL	511,33 €
• Comité de quartier Ste-Walburge	871,59 €
• Comité de quartier St-Laurent – St-Martin	1.115,61 €
• Comité des habitants du quartier St-Léonard	627,54 €
• Comité de quartier Molinvaux-Naniot	674,03 €

Subsides aux associations

A l'approche de l'hiver et du début des températures plus basses, il est essentiel d'assurer la prise en charge des personnes précarisées, surtout lorsque les conditions climatiques sont particulièrement rudes. Pour ce faire, la Ville de Liège, via l'Echevinat des Solidarités, de la Cohésion sociale et des Droits des personnes, alloue des subventions à des associations apportant un soutien aux publics fragilisés. 15 dossiers de subventions sont présentés au Conseil communal de ce lundi 24 octobre, dont notamment :

- L'armée du salut qui offre une aide alimentaire et un accompagnement social dans les quartiers de Grivegnée et Chênée. La subvention s'élève à 5000 €.
- Le Panier Solidaire qui se charge de collecter les invendus dans les grandes surfaces et les redistribuer à ses associations membres. La subvention s'élève à 3700 €. Une seconde subvention de 16.300 € est prévue pour l'opérateur technique du Panier solidaire : JEFAR.
- Mais aussi de nombreux Centres Liégeois de Service Social qui apportent une aide et un soutien social aux personnes les plus démunies dans les divers quartiers de la Ville de Liège. Les subventions pour chaque CLSS s'élèvent à 1000 €, il y a notamment les quartiers du Laveu, Saint-Léonard, Botanique, etc.